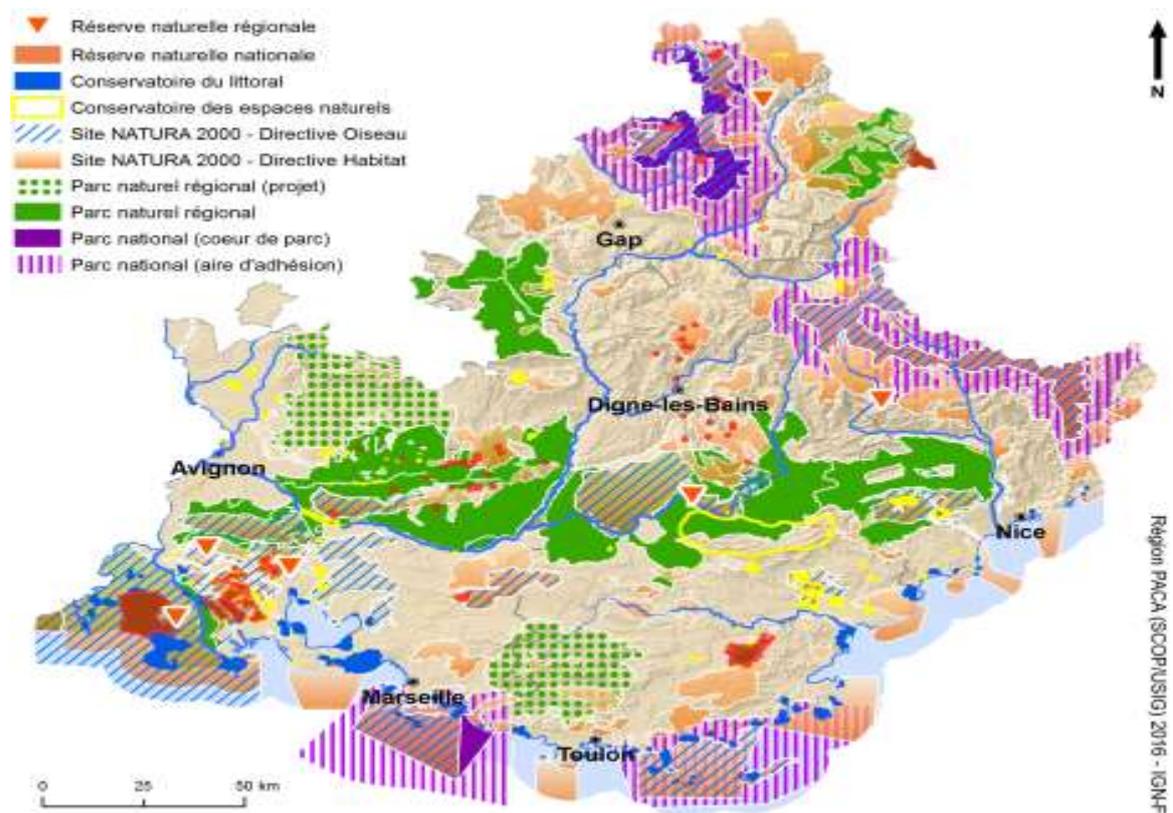


Stratégie régionale de la connaissance au service des territoires

A V I S



27 Avril 2022

Rapporteur

Claude TARTAR

**Président de la Commission Aménagement et développement des Territoires,
Massif, Foncier, Habitat et Logement**

Assisté d'Éric VARIN

Cet avis a été adopté à la majorité par 100 voix et 17 abstentions (groupe
CFDT – CGT – FSU et Solidaires)

dans le cadre d'une saisine obligatoire

Etude conduite par la commission « Aménagement et développement des Territoires
et du Massif, Foncier et Logement

Sommaire

I. CONTEXTE	5
II. REMARQUES DU CESER	5
<i>A. Adapter les études aux besoins des territoires et des exigences réglementaires</i>	<i>5</i>
<i>B. Ouvrir le champ de la collecte et de la mise à disposition des données publiques et privées</i>	<i>5</i>
<i>C. Mettre à jour les données</i>	<i>6</i>
<i>D. Adapter les moyens de diffusion en fonction des publics et des moyens disponibles</i>	<i>6</i>
III. CONCLUSION	7

I. Contexte

En réponse à la saisine du Président du conseil régional, sur le rapport n° 45508, le CESER prend acte de la nouvelle « stratégie régionale de la connaissance au service des territoires » amplifiant la démarche partenariale initiée en 2017.

Cette démarche renforce le rôle de chef de filât de la Région dans le domaine de l'information géographique, tout en affichant une ambition collective au service des projets de territoires.

A la lecture du document, le CESER émet quelques remarques :

II. Remarques du CESER

A. Adapter les études aux besoins des territoires et des exigences réglementaires

Le CESER sera particulièrement sensible à la production de certaines études permettant d'accompagner les schémas intégrateurs tels que le Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), et le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ou encore la mise en application des lois ayant un impact territorial, dont la loi 3DS.

Ces études pourraient porter sur le foncier économique, le foncier agricole, les friches industrielles ou commerciales, l'évolution de l'artificialisation des sols, les réseaux de transport et la mobilité, dont la mobilité touristique, le logement, dont les logements inadaptés au niveau énergétique et urbanistique, le logement des saisonniers, des zones renaturées ou encore le FRET.

B. Ouvrir le champ de la collecte et de la mise à disposition des données publiques et privées

Dans le cadre de la collecte des données, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) inscrit dans la loi 3DS comme outil partagé de l'Etat et des collectivités, non cité dans le document, pourrait être un partenaire au même titre que l'INSEE ou l'Institut National de l'Information Géographique et forestière (IGN).

Pour en rester aux données de base, certaines fort utiles dans les démarches de planification, notamment d'origine fiscale (Filocom et fichiers fonciers par exemple), restent d'accès limité alors même que des règles de confidentialité certes nécessaires pourraient être appliquées sans restreindre aussi fortement leur accès. La Région pourrait-elle contribuer à élargir l'accès à ces données ?

Il existe dans certaines communes des systèmes d'information géographique (SIG) qui sont de véritables sources de données qui pourraient être rendues accessibles.

Par ailleurs, de nombreuses études sont menées par des cabinets privés lors d'études d'urbanisme, d'études environnementales, dont certaines sont financées par des fonds publics. Une réflexion

pourrait être menée pour généraliser la mise à disposition des données source pouvant compléter les données existantes tel que cela existe déjà pour la topographie, l'urbanisme et l'environnement. Comme il est mentionné un partenariat « public-public », serait-il envisageable de créer un partenariat « public-privé » ?

Dans la mesure où la Région lance le chantier de l'évaluation et souhaite y associer le CESER (cf Charte). Il est indispensable qu'elle le prévoie comme membre du conseil scientifique et que cette stratégie de la connaissance réponde aux besoins liés au diagnostic des territoires et à l'évaluation de l'ensemble des politiques régionales.

En parallèle du conseil scientifique d'appui à la connaissance et à la planification stratégique, ne serait-il pas possible de créer un comité consultatif ouvert à d'autres partenaires publics et privés, qui serait force de propositions pour des sujets d'études, source de données et diffuseur des travaux réalisés.

C. Mettre à jour les données

La mise à jour des données est une nécessité absolue pour tout projet territorial. Le fonds cartographique évolue en permanence au rythme des travaux, des créations de zones d'activités, de lotissements, d'infrastructures routières ou ferrées, d'activités économiques, de déprises agricoles, d'aménagements en zone littorale, etc.

Les dernières lois et leurs décrets d'application modifiant le SRADDET ont des impacts territoriaux et nécessitent des données cartographiques et informatives pour, par exemple, répondre aux besoins de productions d'énergies électriques, à l'obligation de recycler ou de mettre en déchetterie, d'accès aux matières premières, etc.

Le site <https://visu.sud-foncier-eco.fr> est riche et apporte un certain nombre d'informations sur l'existant. Des données supplémentaires pourraient être apportées, reportées ou interconnectées sur le fonds cartographique (logements, emplois, ERP, documents d'urbanismes, PER, PPR, statistiques, etc.) de façon à avoir un outil intégré donnant l'accès à l'ensemble des données qui sont actuellement réparties sur différents portails (Data Sud, Connaissance territoire, l'Observatoire de l'intercommunalité...). L'accès aux informations pourrait être ainsi amélioré pour devenir plus efficace et pertinent, avec une mise à jour nécessaire des bases de données pour coller à la réalité (un bâtiment « futur » inauguré et occupé depuis quelques années ne devrait plus avoir cette dénomination).

L'organisation de la mise à jour des documents des fonds de carte et l'introduction de nouveaux items n'apparaissent pas clairement dans le document présenté.

A titre d'exemple, une entreprise qui souhaite s'installer en région Provence Alpes Côte d'Azur trouve-t-elle facilement toutes les informations nécessaires pour choisir son site d'implantation ou doit-elle explorer l'ensemble des portails pour les collecter et les synthétiser ?

D. Adapter les moyens de diffusion en fonction des publics et des moyens disponibles

Les moyens et les supports développés dans le document stratégique pour l'animation, la valorisation et l'accès aux données sont des points importants de diffusion et d'appropriation des informations sur des thématiques régionales.

Cependant il convient d'attirer l'attention sur le tout numérique qui nécessite l'accès à un réseau couvrant l'ensemble du territoire avec un débit suffisant, sécurisé, et une alimentation électrique sans faille au regard d'une demande croissante d'électricité pour assurer l'ensemble des différents usages (bâtiments, transports, moyens de télécommunication, robotique, ...).

III. Conclusion

La connaissance des territoires et la mise à disposition de données informatives et cartographiques sont nécessaires pour organiser les territoires, avoir à la fois une vision globale, régionale ou départementale, et une vision plus détaillée au niveau communal voir parcellaire, notamment pour répondre à l'exigence de la loi « climat et résilience » d'août 2021 concernant le « zéro artificialisation nette ».

Cependant cette connaissance au service des territoires est bien plus large que le périmètre d'observation retenu. Il est, en effet, peu question des problématiques socio-économiques, de formation et d'emploi.

L'association des représentants de la société civile au CESER, et des organisations professionnelles dans l'élaboration de cette stratégie régionale de la connaissance devrait être organisée afin qu'ils ne soient pas seulement considérés comme des utilisateurs mais également comme des acteurs.

Nonobstant les remarques ci-dessus, le CESER émet un avis favorable à la poursuite de la plateforme régionale de la connaissance au service des territoires.

Explications de vote

1^{er} Collège

Denis PHILIPPE

2^{ème} Collège

Natacha MALET

Didier SERNA

3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Serge DAVIN

Intervention de Denis PHILIPPE au nom du 1^{er} Collège

La Région Provence Alpes Côte d'Azur dispose de la compétence exclusive en matière d'observation du territoire au titre du développement économique, social, culturel, environnemental de son espace. Elle l'a mis en place en 2017 en définissant une Stratégie pour la Connaissance du Territoire, organisée en partenariat avec l'INSEE Provence-Alpes-Côte d'Azur, les agences d'urbanisme régionales, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et le réseau consulaire.

Cette dynamique a permis de donner accès à de nombreux contenus et outils, de partager et d'échanger en continu avec les territoires. Le bilan de ces cinq années de stratégie régionale révèle un dispositif partenarial étendu ainsi que de nombreuses réalisations.

Le 1^{er} collège souligne l'importance de cette mise à disposition des données économiques, sociales, environnementales, démographiques, règlementaires, etc. au service d'un développement du territoire harmonieux et équilibré, du développement économique, de la transition écologique et salue les efforts réalisés pour qu'elles soient regroupées et exploitables par les professionnels, les entreprises et les citoyens.

Force est de constater qu'à ce jour, les portails, les sites sont très nombreux, multiplient les données et parfois les affaiblissent en utilisant des bases de données redondantes ou incomplètes. De plus elles ne sont pas toujours mises à jour, créant un maquis dans lequel il est difficile de se repérer et d'obtenir les données recherchées.

Le 1^{er} collège insiste pour que cette nouvelle phase s'attache à agréger les données existantes et à venir. Elles doivent être accessibles à partir d'une plateforme point d'entrée unique pour accéder à l'ensemble des données et études disponibles publiques ou privées. Cet agrégat, ainsi que l'amélioration de l'ergonomie de l'accès aux données, faciliteront la compréhension des enjeux et dynamiques territoriales par la mutualisation des ressources en matière d'information géographique, d'études, et de prospectives.

Le 1^{er} collège souhaite que les représentants des entreprises puissent être intégrés au sein du Conseil scientifique pluridisciplinaire afin de participer activement au développement de la stratégie de la connaissance du territoire.

Enfin, le 1^{er} collège souligne que pour que cet outil stratégique de connaissance, fondé sur la donnée numérique, puisse prendre toute sa puissance au service de l'ensemble des acteurs, il est indispensable que les infrastructures de transports des données soient parfaitement stables, calibrées et desservent la totalité de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, jusque dans les territoires.

Le 1^{er} collège, favorable à la mise en place d'une plateforme de la connaissance, votera l'avis.

Intervention de Natacha MALET au nom des groupes CGT, FSU et Solidaires (2^{ème} Collège)

La mise en œuvre de cette stratégie relève du rôle des Régions, identifiées par le code général des collectivités territoriales, comme compétentes pour organiser la production d'études intéressant le développement économique, social et culturel régional. Elles doivent également coordonner et organiser l'acquisition et la mise à jour de données nécessaires à la description, à l'observation et à l'évaluation des politiques territoriales. Enfin, elles doivent rendre ces données accessibles et favoriser leur réutilisation.

Si la question de la collecte, le traitement des données et la mise à disposition des connaissances sur le territoire sont une dimension majeure de l'aide à la décision publique, il est nécessaire de se questionner sur comment on définit l'observation des territoires. Dans le document stratégique présenté au CESER, le parti pris est avant tout celui de l'observation géographique mais cette entrée est large et floue, les thématiques traitées mériteraient d'être clarifiées.

En effet, la connaissance au service des territoires est bien plus large que le périmètre d'observation retenu. Il n'y est que peu question des problématiques d'emploi, de développement économique ou encore de formation. Or, ces sujets sont étroitement liés à celui de l'aménagement. Ainsi, des outils tels que DAT@DECISION du CARIF-OREF ne sont pas évoqués dans le document. Pourtant, ils permettent d'obtenir des données socio-économiques sur les territoires (de la région à la zone d'emploi) en proposant de nombreux indicateurs.

Plus généralement, cette stratégie, centrée sur la problématique d'aménagement du territoire manque d'ancrage opérationnel.

Plusieurs termes dans le document stratégique ont attiré notre attention : celui de « service public à destination des citoyens » et celui de « communautés d'usagers ».

En effet, nous pensons que la connaissance territoriale si elle doit permettre d'éclairer les choix des politiques publiques, doit également être accessible à l'ensemble des citoyens de la région afin de leur permettre d'éclairer leurs points de vue.

Ainsi, le débat public qui devrait précéder toute prise de décision politique engageante doit reposer sur la participation de citoyens informés et porteurs de leur propre expertise à partir de leurs vécus. Mais au-delà il s'agit de privilégier une stratégie de co-production des savoirs qui associe les experts, universitaires, chercheurs ... aux profanes issus des groupes concernés par la problématique dont on traite. Il peut s'agir par exemple d'associations de malades, d'usagers, d'habitants, de riverains, d'organisations professionnelles ou syndicales, etc...

Ces pratiques permettent d'explorer de nouveaux modèles de production collective de connaissance. Cette stratégie privilégie la coopération et le partage et permet une approche en termes de connaissance systémique nécessairement pluridisciplinaire.

C'est pourquoi nous considérons que la stratégie régionale de la connaissance, si elle doit se construire en réponse aux demandes des citoyens, doit également les intégrer, à travers les

associations, les organisations représentatives de la société civile dans la construction des connaissances et de l'intelligence collective territoriale dont il est question dans le document soumis à l'avis du CESER.

Malheureusement, cette approche est largement absente de ce document qui se contente de mettre en musique des partenariats régionaux avec des organismes dont la place et le rôle ne sont pas discutables, mais sans ouverture vers cette stratégie de co-construction des savoirs.

L'avis du CESER que le court temps n'a pas permis d'élaborer collectivement ne met pas suffisamment en avant les lacunes et les insuffisances de ce document stratégique. Les groupes CGT, FSU et Solidaires s'abstiendront.

Intervention de Didier SERNA au nom du groupe CFDT (2^{ème} Collège)

Le groupe CFDT du CESER SUD PACA s'exprime sur l'ensemble des 2 saisines du Conseil Régional soumis aux votes.

Vu la date d'envoi des documents, les contraintes d'organisation et de temps n'ont pas permis aux commissions Enseignement supérieur et Aménagement du Territoire de se tenir et de rendre un avis concerté.

Nous saluons le travail fait par le bureau de ces commissions mais nous ne pouvons que déplorer cet état de fait.

En effet la Région aurait pu saisir le CESER bien en amont de la plénière.

Dans ce contexte le groupe CFDT s'abstiendra sur ces 2 saisines.

Intervention de Serge DAVIN au nom des 3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Les collèges 3 & 4 insistent sur l'intérêt et l'importance de cet avis.

La connaissance de données chiffrées incontestables est en effet un élément essentiel dans la réflexion et la conduite rationnelle des politiques régionales au service non seulement des territoires, mais aussi des habitants ; le rôle de chef de file conféré à la Région est sans doute un moyen de « faire région », si la volonté politique existe ; et de prendre position sur des « outils intégrateurs » que sont, par exemple, le SRADDET, le SRDEII, tout comme la loi 3DS.

Des partenaires tels que l'INSEE, le CEREMA, le Centre National de l'Information Géographique et, au niveau de certaines collectivités locales, des systèmes d'information géographique doivent donc être associés et leurs études intégrées dans l'ensemble régional.

Les 3ème & 4ème collèges approuvent donc les préconisations du projet d'avis :

- *adapter les études aux besoins des territoires et des exigences règlementaires*
- *ouvrir le champ de la collecte des données publiques et privées*
- *mettre à jour les données*
- *adapter les moyens de diffusion en fonction des publics et des moyens disponibles à ces préconisations, nos collègues suggèrent d'ajouter*
- *l'intérêt que présenterait le regroupement dans un lieu unique (le lieu crée le lien : le projet d'avis évoque un « comité consultatif ») des très nombreux partenaires (dont le DROS, souvent oublié) qui disposent dans beaucoup de domaines, variés, des éléments statistiques, cartographiques, ou des données dont le rapprochement peut révéler des problématiques, des éléments d'explication, des pistes de recherche non explorées... autant de sujets d'études qui peuvent aussi déterminer de nouvelles politiques ou orienter celles déjà existantes.*

Il s'agit à ce stade de rappeler que, quel que soit l'intérêt des données chiffrées, celles-ci ne peuvent, à elles seules, et en quelque sorte « mécaniquement », conduire à l'élaboration des politiques publiques qui doivent s'appuyer sur d'autres éléments importants de contexte, de ressenti et de demandes des populations, voire d'idéologie (au sens le plus large) enfin rappeler que la politique ne se réduit pas à des chiffres.

Les 3ème & 4ème collèges du CESER tiennent à le rappeler. Ils suggèrent qu'un rapprochement avec les services universitaires permettrait, si nécessaire, à la région, de bien définir le rôle de chef de file que la Région devrait tenir, quitte à se doter d'un service statistique qui aurait pour tâche de répartir les champs de compétence de tous les partenaires, le niveau géographique des études, le fonctionnement harmonieux d'un lieu d'échange et de répartition du travail et des études, d'assurer éventuellement la diffusion de celles-ci, et ainsi de valoriser la Région par un outil et un travail collectifs de qualité d'une part, de répondre enfin aux demandes précises des élus d'autres part.

La dernière remarque portera sur la présentation cartographique de certains résultats qui gagnerait incontestablement à être améliorée.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

e.mail : ceser@maregionsud.fr
Site web: www.ceserpaca.fr
Site Newsletter : ceser@regionpaca.com